

Réf: Dossier 278746

Avis de constitution

SOCIETE « SEMEGLO CONSTRUCTION »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE CARREFOUR BANDJI,
Lot 552, Ilot 119

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 20 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SEMEGLO CONSTRUCTION »

Objet : CONSTRUCTION , PEINTRE EN BATIMENT, ASSUDUR, DECO, ENTRETIEN DES MAISONS, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE CARREFOUR BANDJI,
Lot 552, Ilot 119

Dirigeant(s) M SEMEGLO KOMLAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00342 du 17/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°02285/GTCA/RC/2024 du 17/01/2024

